

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2020

Le lundi 29 juin 2020 à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le jeudi 25 juin 2020.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Gaëlle LE DILOSQUER qui a donné pouvoir à Monsieur Simon JEGOU.

Monsieur Gildas BEGOC a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 est soumis à l'approbation des Conseillers municipaux. Monsieur Alain DUCEUX demande que soit précisée la raison pour laquelle il a refusé que lui soient versées les indemnités d'élu. Sans affectation particulière, Monsieur DUCEUX a refusé de percevoir ses indemnités d'élu et a proposé qu'elles soient reversées au CCAS ou réparties entre les 5 autres Conseillers municipaux n'ayant pas eu de délégation. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé que ces indemnités d'élu seraient réparties entre les 5 autres conseillers municipaux n'ayant pas eu de délégation.

Madame Catherine VIGNON demande que son nom soit ajouté dans la commission Transition écologique car il a été oublié dans la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 19 voix pour, d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juin 2020 modifié, comme décrit ci-dessus.

2. EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM – RUE DU BOURG ET IMPASSE DE BEG AN ENEZ

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de SAINT-PABU afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA.....	50 304,57 € HT
- Effacement éclairage public.....	12 693,26 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	64 235,41 € HT

Soit un total de..... 127 233,24 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 70 363,42 € TTC.

⇒ Financement de la commune :

- Réseaux BT, HTA.....	0,00 €
- Effacement éclairage public	8 693,26 € TTC
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	48 176,56 € TTC

Soit un total de..... 56 869,82 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, a accepté le projet de réalisation des travaux et accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 56 869,82 € TTC.

3. AMENAGEMENT DES ESPACES AUTOUR DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE ROZ AVEL : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver la proposition de mise à jour de l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la mise en œuvre des dépenses liées à l'aménagement des espaces autour de la Mairie et de l'Espace Roz Avel.

DEPENSES en € TTC		Investissement	AP	Montant total	CP antérieurs	CP	CP	CP	CP	CP
Programme	Aménagement des espaces près de la Mairie et de l'Espace Roz Avel					2017	2018	2019	2020	2021
Opération										
Travaux et frais d'études	Appels de fonds		3 976 650,00			160 000,00	1 040 000,00	1 400 000,00	1 350 000,00	26 650,00
	Services techniques	887 879,00								
	Ecole +salle multiactivités	3 088 772,00								
Honoraires	Maîtrise d'ouvrage déléguée BMA		172 918,39	0,00	29 514,86	59 078,73	57 569,80	19 844,00	6 911,00	
	Services techniques	44 713,00								
	Ecole +salle multiactivités	128 212,00								
Aménagement des espaces près de la Mairie et de l'Espace Roz Avel			4 149 568,39 €	0,00	189 514,86	1 099 078,73	1 457 569,80	1 369 844,00	33 561,00	
Crédits consommés						189 514,86	1 099 078,73	1 457 569,80		
Total Année						189 514,86	1 099 078,73	1 457 569,80		

4. CONTRIBUTIONS DIRECTES 2020

Suite à la Commission Finances qui s'est tenue le 18 juin 2020, Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, a proposé au vu de la situation financière de la Commune de maintenir les taux à leur valeur en vigueur depuis 2011 et donc de retenir pour l'année 2020 les taux suivants des deux taxes directes locales : le taux de taxe foncière (bâti) à 15,85 %, et le taux de taxe foncière (non bâti) à 45,70 %. Approbation à l'unanimité.

5. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT BUDGET COMMUNE 2019

Suite à la Commission Finances qui s'est tenue le 18 juin 2020, l'excédent de fonctionnement étant de 431 733,06 €, Monsieur BRIANT a proposé d'inscrire la totalité de cette somme au compte «excédent de fonctionnement capitalisé» en section recettes d'investissement. Accord unanime pour cette proposition.

6. BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE DE SAINT PABU

Monsieur BRIANT a présenté le projet de budget comportant des recettes et des dépenses à effectuer pour le budget primitif de la commune de Saint-Pabu – exercice 2020. Après discussion ajouts et modifications concernant la section d'investissement, le Conseil a arrêté à l'unanimité les sommes portées à la colonne «votes» du budget, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour le budget primitif 2020, par chapitre.

Section de fonctionnement recettes (montants TTC)		Section de fonctionnement dépenses (montants TTC)	
Chapitres	Crédits	Chapitres	Crédits
013 Atténuation de charges	10 000,00 €	011 Charges à caractère général	357 371,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 030,00 €	012 Charges de personnel et frais assimilés	680 100,00 €
70 Produits des services, du domaine, ventes diverses	80 000,00 €	014 Atténuation de produits	81 861,00 €
73 Impôts et taxes	1 085 000,00 €	022 Dépenses imprévues	20 000,00 €
74 Dotations, subventions et participations	505 844,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 056,84 €
75 Autres produits de gestion courante	17 276,00 €	65 Autres charges de gestion courante	181 645,00 €
76 Produits financiers	200,00 €	66 Charges financières	49 300,00 €
77 Produits exceptionnels	1 000,00 €	67 Charges exceptionnelles	2 300,00 €
		023 Virement à la section d'investissement	298 716,16 €
Total	1 718 350,00 €	Total	1 718 350,00 €
Section d'investissement recettes (montants TTC)		Section d'investissement dépenses (montants TTC)	
Chapitres	Crédits	Chapitres	Crédits
13 Subventions d'investissement (dont RAR = Reste à réaliser)	773 898,35 €	16 Emprunts et dettes assimilées	218 500,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	572 450,94 €	20 Immobilisations incorporelles (dont RAR)	75 266,80 €
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	159 000,00 €	204 Subventions d'équipement versées	243 538,06 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	431 733,06 €	21 Immobilisations corporelles (dont RAR)	73 473,55 €
040 Opérations d'ordre entre sections	47 056,84 €	23 Immobilisations en cours (dont RAR)	1 501 022,00 €
041 Opérations patrimoniales	1 350 000,00 €	040 Opérations d'ordre entre sections	19 030,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	298 716,16 €	041 Opérations patrimoniales	1 350 000,00 €
		001 Solde d'exécution négatif reporté	152 024,94 €
Total	3 632 855,35 €	Total	3 632 855,35 €

Avec pour les dépenses en section d'investissement (montants en TTC, la commune récupérant environ 17 % de ces montants l'année suivant ces dépenses principales en investissement (remboursement de la TVA) :

2031	Frais d'études pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (dont RAR 2019)	69 686,80 €
2041582	Travaux d'effacement de réseaux (dont RAR 2019)	53 135,90 €
20422	Panneaux photovoltaïques école (dont RAR 2019)	190 402,16 €
238	Aménagement espaces autour de la Maire et de Roz Avel (école et salle multi-activités)	1 350 000,00 €

7. ADOPTION DES TARIFS ET DU REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Suite à la dissolution de l'association chargée de la bibliothèque municipale lors de son assemblée générale du 13 février 2020, une régie de recettes a été créée par décision du Maire en date du 17 avril 2020 afin de pouvoir encaisser les abonnements des adhérents.

Suite à l'avis favorable de la commission Finances réunie le 18 juin dernier, Monsieur le Maire propose de fixer à 16 € l'adhésion annuelle (coût actuel de l'adhésion), à 2 € la pénalité par semaine de retard du retour du prêt.

Suite à la discussion en séance, proposition est faite de facturer à hauteur de 5 € le coût du renouvellement de la carte d'adhésion perdue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention (Yvonne ROUZIC) :

- fixe à 16 € l'adhésion annuelle à la bibliothèque municipale,
- fixe à 2 € la pénalité par semaine de retard du retour du prêt,
- fixe à 5 € le renouvellement de la carte d'adhésion perdue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, a adopté le règlement intérieur tel qu'il a été discuté en séance.

8. RECONDUCTION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE

Depuis 2010, la Commune de SAINT-PABU est signataire avec le Conseil Départemental d'une convention de financement dans le cadre du dispositif d'initiation au breton dans les écoles primaires publiques. Le Conseil Départemental sollicite la Commune pour savoir si elle s'engage dans le dispositif d'initiation à la langue bretonne pour la période septembre 2020-juillet 2021. Une heure hebdomadaire de breton serait dispensée à la classe demandeuse de PS-MS de l'école de l'Aber Benoît (18 élèves de Petite section et 7 élèves de Moyenne section) pour un coût annuel de 600,60 € à la charge de la Commune (599,70 €/an à la charge de la commune pour la période 2017/2020). Avis favorable à l'unanimité.

9. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE RUE DE KERGUINOU

La commune disposant de tous les plans de récolement nécessaires, Monsieur le Maire propose d'intégrer dans la voirie communale la voirie de la rue de Kerguinou de 132 mètres linéaires. Toutes ces voies sont ouvertes à la circulation du public. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout acte permettant de classer la rue de Kerguinou dans le Domaine public communal et émet un avis favorable à la modification du tableau de classement de la voirie communale. L'intégration de cette voie porte le mètre linéaire de voirie communale de SAINT-PABU à 54 560 mètres.

DECISION DU MAIRE N°2020-3 : avenant n°1 accord-cadre de services n°PRA19-01 pour la réalisation et la livraison de repas pour la restauration scolaire. Le coût unitaire du repas 4 articles sera de 2,22 € HT (contre 2,09 € HT actuellement, soit + 6%).